

Réf: Dossier N° : 55048

AVIS DE CONSTITUTION**SOCIETE « IVOMINE »**

**Siège social : ANYAMA - ANYAMA AU SEIN DE L'USINE IVOCEM
DIAMOND, 01 BP 3871 ABJ 01**

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 22 Sept 2018 reçus par Me FOLDAH-KOUASSI YOLANDE, Notaire, enregistrés au CEPICI, le 03 Oct. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « IVOMINE » .

Objet: Toutes opérations de recherche de terrains propices à toutes exploitations de carrière, et en général de tous minéraux ; L'obtention de tout permis et agrément auprès de toutes administrations pour toutes sortes d'exploitations de carrière et en général de tous minéraux; L'acquisition, la vente, le transport de tous produits résultants desdites exploitations ; Toutes prestations de services annexes ou connexes auxdites exploitations ; La participation par tous moyens, dans toutes affaires, entreprises ou société se rapportant à l'objet social, par voie d'apport, de fusion, souscription, achat de titres, droits sociaux, constitution de société ou autrement ; Et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets ou activités de la société ou pouvant en faciliter le développement ou la réalisation.

Capital social: 50 000 000 F CFA divisé en Cinq Mille (5.000) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 5.000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

**Siège social: ANYAMA - ANYAMA AU SEIN DE L'USINE IVOCEM
DIAMOND, 01 BP 3871 ABJ 01**

GERANT: Monsieur MOTAPARTI ROHIT PRASAD .

**RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-25857 du 03/10/2018 au Tribunal du
Commerce d'Abidjan.**

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°23250 du 03/10/2018

Pour Avis

Le CEPICI

